



l'oxygène
à la source

N°043-23

RETRAIT DE LA DELIBERATION N°336-22 DU COMITE DU 12 DECEMBRE 2022 « AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 »

| |
|---|
| Nombre de membres en exercice : 52 Présents : 32 Représentés : 7 Quorum : 27 |
|---|

**Délibérations
du Comité Syndical
Séance du 13 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à dix heures et demie, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 3 mars 2023, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. M. Anthony GRANGER est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Michel BEAL, Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Anthony GRANGER, Gérard GRANGER, Fabienne GREBERT, Michel HAUET, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Philippe MANDEREAU, Benjamin MARIAS, Christian MARTINOD, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Sylvain STIHLE, Gilles VIVIAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

M. Jacques DALEX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

MM. Pierre BARRUCAND, Sébastien BRIAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSES

Mme & M. Roger DALLEVET, Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

MM. Serge FABBIAN, Roland LOMBARD, Cédric VERNEY

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

Mme & MM. Emmanuel GEORGES, Jean-Yves MÂCHARD, Florence POZZO

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mmes, MM. Jean-Pascal ALBRAN, François ASTORG, Sandrine DALL'AGLIO, Pierre GEAY, Adrien GUILMAIN, Georges HIERSO, Philippe MONMONT, Olivier MOUZIN, Magali MUGNIER, Christophe PONCET, Philippe CHAPPET, Philippe PRUD'HOMME, André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Marc BOUCHET, Julie MONTCOUQUIOL, Yves GUILLOTTE, Colette BELLEMIN, Yohann TRANCHANT, Martine VIBERT, Gérard LAMBERT

AVAIENT DONNE POUVOIR

Jean-Pascal ALBRAN à Marc ROLLIN
François ASTORG à Benjamin MARIAS
Adrien GUILMAIN à Pierre BRUYERE
Georges HIERSO à Philippe MANDEREAU
Magali MUGNIER à Patrick LECONTE
Philippe CHAPPET à Pierre BARRUCAND
Philippe PRUD'HOMME à Jacques DALEX

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes & MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

RETRAIT DE LA DELIBERATION N°336-22 DU COMITE DU 12 DECEMBRE 2022 « AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 »

Exposé du Président,

Lors de la séance du 12 décembre 2022, les membres du Comité ont délibéré sur l'autorisation de prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023.

Le Préfet, via un courrier du 26 janvier 2022, a émis des observations au titre du contrôle budgétaire. Les crédits inscrits en restes à réaliser ne doivent pas être retenus pour déterminer le quart des crédits susceptibles de pouvoir être engagés, mandatés et liquidés par l'exécutif avant le vote du budget. Par conséquent, le Préfet sollicite le retrait de la délibération non conforme à la réglementation budgétaire en vigueur.

Les membres du Comité sont invités à retirer la délibération n°336-22 du 12 décembre 2022 « Autorisation de prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 ».

- A D O P T É -
à l'unanimité

Voix POUR : 39
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

Par délégation,
Pascale ABADIE
Directeur Général Adjoint des Services



M. Anthony GRANGER,
Secrétaire de séance



Acte reçu à la Préfecture
Le 21 MARS 2023
Publié le 22 MARS 2023

Exécutoire le 22 MARS 2023
Le Président,
Pierre BRUYERE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : SILA D'ANNECY CRAN GEVRIER
Utilisateur : sila sila

Paramètres de la transaction :

| | |
|---|---|
| Numéro de l'acte : | 043_23 |
| Objet : | Retrait de la délibération n°336-22 du Comité du 12 décembre 2022 "Autorisation de prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023" |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2023-03-13 00:00:00+01 |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 5.7 - Intercommunalité |
| Identifiant unique : | 074-247400013-20230313-043_23-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|--|-----------------|----------|
| Enveloppe métier Nom métier : 074-247400013-20230313-043_23-DE-1-1_0.xml | text/xml | 981 o |
| Document principal (Délibération) Nom original : 043-23_Retrait D336-22_Autorisation prise en charge dépenses investissement avant vote BP 2023.pdf Nom métier : 99_DE-074-247400013-20230313-043_23-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 128.4 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| Posté | 21 mars 2023 à 08h24min27s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 21 mars 2023 à 08h24min27s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 21 mars 2023 à 08h24min29s | Transmis au MI |
| Acquiescement reçu | 21 mars 2023 à 08h24min34s | Reçu par le MI le 2023-03-21 |